

Date: _____
info@complexemusical132.com / 450-845-3345



Fiche d'inscription

Concours de chant

Nom : _____ Nom d'artiste : _____

Prénom : _____ Âge : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Tél (résidence) : _____ Tél (Cellulaire) : _____

Courriel : _____

Date de naissance _____

Cochez votre catégorie

- Interprète 7-11 ans
- Interprète 12-17 ans
- Interprète 18-39 ans
- Interprète 40 ans et +
- Interprète DUO
- Auteur-compositeur-interprète 15 ans et +

Documents pour l'inscription

- La fiche d'inscription
- Les textes de vos deux chansons;
- Les frais d'inscription de 40\$ demandés
*Par chèque ou mandat poste au nom de Festi-relève
- Un 10\$ par catégorie additionnelle sera demandé.
- 1 photo 4x6

Choix de chanson #1

Titre : _____ Interprète/auteur/compositeur : _____

Choix de chanson #2

Titre : _____ Interprète/auteur/compositeur : _____

Catégorie supplémentaire :

Chanson #1 _____ Chanson #2 _____

Interprète/auteur/compositeur : _____ Interprète/auteur/compositeur _____

Je confirme être en accord avec les règlements du concours de chant du Festi-relève ci-dessous et dégage l'organisation du Festi-relève de toute responsabilité liée au vol, blessures ou bris durant le festival, soit du 2 au 4 septembre 2016.

Prénom et nom (participant) : _____ Signature : _____

Prénom et nom (parent ou tuteur) : _____ Signature : _____

Date: _____

info@complexemusical132.com / 450-845-3345

CONDITIONS D'ADMISSION

- Lors de l'inscription tous les documents nécessaires doivent être inclus à l'envoi.
- Avoir l'âge réglementaire de la catégorie en date du 2 septembre 2016.
- Envoyer tous les documents de votre inscription au plus tard le 20 mai 2016.
- N'avoir aucun contrat professionnel avec une compagnie de disque.
- Un répertoire 50 % francophone est obligatoire. Seul l'anglais sera permis comme deuxième langue.
- Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera autorisé après réception de vos documents.
- Un montant de 10\$ par catégorie additionnelle sera demandé lors de l'inscription à plus d'une catégorie.

RÈGLEMENTS

- Présenter 2 chansons d'une durée maximale de 10 minutes au total.
- Les heures fixées pour, soit des répétitions, des tests de son ou autre devront être respectées par le participant.
- Le participant s'engage à être disponible les 4 et 5 juin pour les auditions ainsi que les 2 et 3 juillet pour les répétitions avec les musiciens.
- Tous les interprètes devront être accompagnés par l'orchestre du festival. Un montant de 25\$ additionnel par chanson sera exigé pour la création des partitions. Seul les partitions créées par le directeur musical seront utilisées et permises.
- Les participants de la catégorie auteur-compositeur-interprète ont la possibilité de s'accompagner eux-mêmes. Un amplificateur ainsi qu'un piano seront disponibles sur la scène.
- Les décisions prises, soit lors des auditions, aux sélections ou à la finale, par le jury, seront sans appel et aucun commentaire sur les prestations ne sera donné publiquement. Nous vous ferons parvenir un résumé des commentaires du jury dans un délai respectable.
- Lors de la sélection des participants officiels du Festi-relève, le jury se réserve le droit, en tout temps, de proposer un changement de catégorie au participant, si celle-ci respecte les règles d'admissibilité (âge).
- Un minimum de 6 billets par spectacle devra être vendu par chacun des participants, à défaut de payer les billets non vendus.

INSCRIPTION ET AUDITION

Tous les candidats devront nous faire parvenir par la poste leur formulaire d'inscription, un chèque ou un mandat poste au montant correspondant aux frais d'inscription de leur catégorie, les paroles des chansons qu'ils présenteront ainsi qu'une photo récente et de bonne qualité en format 4x6. L'organisation de Festi-relève communiquera avec eux afin de leur confirmer leur sélection aux auditions, tout en leur donnant la suite des événements, dates, heures à fixer ou autre. Tous les participants devront présenter en audition, les deux chansons inscrites à l'inscription. Les candidats devront apporter avec eux, lors de l'audition, un CD avec leurs trames sonores. Les choristes sur trames sonores seront refusées. Seul les auteurs-compositeurs-interprètes auront la possibilité de s'accompagner sur scène soit avec un piano ou une guitare. L'équipement nécessaire sera sur place. Les performances a capela seront refusées. Les auditions seront ouvertes au public. Les critères de sélection seront les mêmes pour tous les candidats. La décision finale reviendra au jury et sera sans appel. Une grille d'évaluation servira au jury pour l'évaluation de chaque participant lors des auditions. Seuls les candidats sélectionnés pour la finale recevront un appel de la part de l'équipe du Festi-relève pour leur faire part de leur décision.

Pour vous aider à trouver une trame de bonne qualité, voici quelques sites internet à visiter :

<http://www.version-karaoke.fr/>

<http://www.karaokecdgquebec.com/>

FINALE

Les finalistes de chaque catégorie devront présenter obligatoirement les deux chansons interprétées lors de l'audition le 4 septembre 2016. Le jury aura à évaluer, selon une grille de critères, chacun des finalistes pendant la soirée. Le résultat et la remise de prix aura lieu en fin de soirée.